

COMPTE RENDU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS-PYRENEES
Jeudi 6 février 2020

Présents : Nathalie AURIAC, Frédéric BONNEL, Jean BOUSSION, Gérard CAMBUS, Alain CAU, Monique CHARLES, René CLASTRES, Patricia DANDURAND, Jean-Claude DEGA, André DESCOINS, Jocelyne FERT, Michel ICART, Patrick LAFFONT, Jean-Jacques MERIC, Nadine NENY, Maryse PERIGAUD, Denis PUECH, Alain SERVAT, Patrick TIMBART, André VIDAL, Jean-Noël VIGNEAU.

Excusés : Simon BAVARD, Christiane BONTE, Ginette BUSCA, Geneviève OSMOND.

Procurations : Daniel ARTAUD procuration à André VIDAL, Alain METGE procuration à Frédéric BONNEL.

Absents : Alain BARI, Magalie BERNERE, Gérald ROVIRA, Marie-Christine SOULA, Christine TEQUI.

Secrétaire de séance : Nathalie AURIAC

Le Président ouvre la séance à 18H

• **VALIDATION DU PV DU BUREAU DU 9 janvier 2020**

Le Président demande s'il y a des observations sur le PV du Bureau du 9 janvier 2020.

Les Membres du Bureau communautaire valident à l'unanimité le PV (23 voix).

Ordre du jour

- Participation au Programme d'Investissement pour l'Avenir (PIA) en partenariat avec le Campus des Métiers et des Qualifications BTP et usages du numérique en Occitanie
- Charte de partenariat du réseau des développeurs économiques Occitanie
- Etude de positionnement et de développement des Thermes d'Aulus-les-Bains
- OPAH : complément exceptionnel de subvention à la SCI « Grand café de l'Union »
- Achat de matériel pour le réseau de lecture publique, demande de subvention
- Achat de documents et informatisation de la médiathèque de Castillon
- Etudes-diagnostic sur l'abbaye fontevriste de Sainte-Croix Volvestre, la Papeterie et la maison natale d'Aristide Bergès à Lorp-Sentaraille
- Projet de sauvetage et sécurisation des pylônes du chemin de fer aérien de Salau
- Achat d'un véhicule pour la navette du réseau de lecture publique/demande de subvention
- Avenant n°1 à la convention de mise à disposition CCCP/commune de Lasserre/Association ENVOL

- Constitution d'un groupement de commandes pour les achats de matériels informatiques
- Convention de mise à disposition des biens – GIP Mission locale de l'Ariège Saint-Girons)
- Attribution d'une aide exceptionnelle
- Avenant n°2 à la convention de mise à disposition du centre aquatique du Couserans au profit du SDIS de l'Ariège
- Renouvellement des conventions de coopération relatives à la gestion du service d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif, ainsi que la convention de mise à disposition de personnel associé
- Demande de soutien - commune de Teil – séisme 11/11/2019

• Dossier soumis à délibération du bureau

Economie

1-Participation au Programme d'Investissement pour l'Avenir (PIA) en partenariat avec le Campus des Métiers et des Qualifications BTP et usages du numérique en Occitanie

M. Patrick Timbart, Rapporteur de la commission, présente le dossier.

Dans le prolongement des actions réalisées autour de la construction de la Maison de Santé Pluri Professionnelles de Prat-Bonrepoux en BIM-BEPOS en cohérence notamment avec les programmes menés avec l'Etat (PACTE-PTNB), deux actions « d'Energie 3D Constructions Couserans » peuvent être valorisées dans le cadre de cette candidature au titre de l'enjeu n°2 : « attractivité des métiers et des formations » :

- La phase 2 du « Mooc » qui consistera en la définition et la réalisation des scénarios pédagogiques avec au besoin la réalisation d'entretiens et vidéos complémentaires après la captation des images vidéo brutes réalisées lors de la phase 1 en cours (captation d'images, matière brute retraçant les étapes de la construction, les réunions de chantier, des démonstrations d'entreprises, etc..) ;
- La création d'une promenade pédagogique autour de la MSP de Prat en réalité virtuelle et faisant la promotion de nouveaux matériaux et de nouvelles technologies.

Les Mooc pour « Massive open online course » sont des formations dispensées sur Internet et accessible à tous. Ce type de cours réalisés par des professionnels offre à chacun la possibilité d'évaluer ses connaissances et peut déboucher sur une certification. La construction en BIM-BEPOS de la MSP de Prat-Bonrepoux est support d'un Mooc en partenariat avec l'éducation nationale et le lycée Aristide Bergès de Saint-Girons.

La seconde action permettra de créer un démonstrateur régional unique en Occitanie sur les nouveaux procédés de construction des bâtiments exemplaires prenant en compte le numérique et la performance énergétique. L'ensemble de ces actions s'intègrent dans les objectifs du Plan Climat Air Energie Territoriale du Couserans.

Présentation des dépenses et ressources prévisionnelles des deux actions CCCP :

Enjeu 2 Attractivité des formations et métiers - Actions CCCP // Dépenses prévisionnelles

Action : Retour d'Expériences du Chantier expérimental en Bim et Bepos – Massive Open Online Courses, dit : MOOC <i>Une formation innovante en ligne sur les compétences de demain</i>	Action : E-Ballade autour du Chantier BIM et Bepos , MSP Prat-Bonrepaux <i>Un démonstrateur régional des bâtiments exemplaires</i>
CCCP : Début 2020 – Fin 2021	CCCP : Début 2020 – Fin 2022
Création des scénarios pédagogiques – Réalisation entretiens prof, vidéos complémentaires – Rédactions des ressources pédagogiques et évaluation- Montage des cours- Mise en ligne plateforme et animation	Création d'un cheminement en réalité virtuelle – Développement application de lecture – Installation matériaux performants entreprises- Lancement et animation
Dépenses équipement = 10 000€	Dépenses Fct pédagogique = 12 240€
Dépenses ss-traitance = 75 500€	Dépenses équipement = 48 960€
	Dépenses ss-traitance = 61 200€
Total / Phase 1 = 85 500€	Total / Phase 1 = 122 400€
Dépenses personnel Campus = 9 500€	Dépenses personnel Campus =12 960€
	Dépenses ss-traitance = 8 640€
TOTAL Action (FA-AMF 9) = 95 000€	TOTAL Action (FA-AMF-10) = 144 000€

Enjeu 2 Attractivité des formations et des métiers - Actions CCCP // Financement prévisionnel

Action : Retour d'Expériences du Chantier expérimental en Bim et Bepos – Massive Open Online Courses, dit : MOOC <i>Une formation innovante en ligne sur les compétences de demain</i>	Action : E-Ballade autour d'un Chantier BIM et Bepos – <i>Un démonstrateur régional des bâtiments exemplaires</i>
Financement privé prévu = 28 500€ (30%)	Financement privé prévu = 43 200€ (30%)
Financement CR = 6 333€ (7%)	Financement CR = 9 600€ (7%)
Demande PIA (Etat) = 47 500€ (50%)	Demande PIA (Etat) = 72 000€ (50%)
<i>Financement CCCP souhaité = 12 667€ (13%) (Dans budget 2019: 25K€, consultation en cours ~ 15K€)</i>	<i>Financement CCCP souhaité = 19 200€ (13%)</i>
TOTAL Action (FA-AMF 9) = 95 000€	TOTAL Action (FA-AMF-10) = 144 000€

La participation de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées s'élève à 31 867 € sur 2 années. Ce projet, qui permettra de valoriser régionalement et nationalement le chantier expérimental en BIM-BEPOS mené par la Communauté de Communes, a reçu les avis favorables des commissions « développement économique » et « finance ».

M. le Président invite les membres du bureau à délibérer s'il n'y a plus de question.

- **Les Membres du Bureau approuvent à l'unanimité (23 voix) la participation de la CCCP au Programme d'Investissement pour l'Avenir (PIA) aux conditions présentées ci-dessus.**

2-Charte de partenariat du réseau des développeurs économiques Occitanie

M. Patrick Timbart présente le rapport.

Le Conseil Régional d'Occitanie a approuvé le 19 juillet 2019 une charte de partenariat du Réseau des Développeurs Economiques en Occitanie qui a pour objectif de formaliser l'adhésion des structures actrices du développement économique en Région Occitanie **au réseau des Développeurs Economiques d'Occitanie et au « Hub Entreprendre Occitanie »**.

Cette charte acte les principes de coopération entre acteurs, permet l'accès des agents du service Développement Economique de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées à la plateforme numérique « Hub Entreprendre Occitanie » et détermine les modalités de partage d'informations dans le respect du règlement général de protection des données et du secret des affaires.

M. le Président invite les membres du bureau à délibérer s'il n'y a plus de question.

- **Les Membres du Bureau approuvent à l'unanimité (23 voix) l'adhésion de la CCCP à cette charte de partenariat du réseau des développeurs économiques en Occitanie.**

3-Etude de positionnement et de développement des Thermes d'Aulus-les-Bains

M. Alain Servat, Président de la régie à autonomie financière des Thermes, présente le rapport. Il rappelle que le Centre Thermal d'Aulus est un établissement achevé en 1989, aujourd'hui géré par l'intercommunalité après avoir connu des périodes de délégation à des entreprises privées, mais dont les résultats n'ont pas été jugés satisfaisants. En effet, lors de la reprise de la gestion en régie en 2009 par la Communauté de Communes du Canton d'Oust, les thermes d'Aulus accueilleraient 315 curistes. En 2019, après dix années de progression constante, le centre a accueilli 727 curistes.

L'établissement génère annuellement un CA de 700 K€ environ. Il emploie 4 agents en CDI et 13 saisonniers en moyenne pour la saison thermale. Le taux de fidélisation est important avec 57% de curistes 2019 déjà venus en 2018.

L'offre des Thermes d'Aulus-les-Bains s'articule autour de trois composantes principales :

- L'offre de soins, portée par le projet thérapeutique thermal ;
- L'offre ludique et récréative, déclinée autour du bassin de baignade, des équipements et prestation de bien-être et de remise en forme ;
- L'accueil et l'hébergement, caractérisés par l'offre de services adossée aux équipements thermaux : accueil, informations touristiques et bureau des activités de pleine nature, ainsi que l'offre d'hébergement de la résidence des Trois Césars.

Aujourd'hui, malgré les efforts et les investissements consentis par la collectivité et ses partenaires financeurs, un premier constat s'impose :

- Les infrastructures vieillissent et d'importants travaux de rénovation s'avèrent indispensables.
- En bonne santé économique, dans toutes ses composantes (soins, bien-être, espace aqua-détente), en progression constante et linéaire depuis 2009, des marges de progression existent mais sont aujourd'hui freinées par le dimensionnement des infrastructures et le parc d'hébergement existant.

- L'offre de soins est également contrainte par l'absence d'une seconde indication thérapeutique (par exemple la rhumatologie).
- Depuis l'émergence de la nouvelle intercommunalité, la dynamisation du pôle d'activités de montagnes incarné par Aulus et Guzet et en particulier la diversification des activités de la station de Guzet, permet d'envisager de nouvelles synergies et de nouvelles pistes de développement touristique.
- Les charges en matière d'énergie correspondent à des standards de conception et d'exploitation largement obsolètes et une réflexion sur les économies et les gains d'énergie s'avère indispensable, eu égard notamment à l'engagement de la collectivité dans un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

En s'appuyant sur la dynamique de développement de l'activité de soins et des prestations de remise en forme engagée depuis la reprise de l'exploitation des thermes en régie par la Communauté de Communes en 2009, et s'inscrivant dans une perspective de croissance des cures réalisées à Aulus-les-Bains, la collectivité souhaite engager en 2020 un programme pluriannuel de modernisation et de développement du centre thermal visant à pérenniser l'offre thérapeutique et récréative, ainsi qu'à engager un projet de développement de l'économie environnante et des partenariats autour de l'offre thermale et des thématiques qu'elle peut contribuer à valoriser impliquant des actions sur toutes les filières concernées : équipements, santé, accueil, hébergement, économie, commerces, tourisme, etc.

Ce programme de développement s'inscrit pleinement dans les stratégies de soutien au développement du thermalisme et les dispositifs d'accompagnement technique et financier mis en place pour cette filière notamment par la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, ce qu'une rencontre sur site le 30 septembre 2019 avec les services du Conseil Régional a permis de confirmer et préciser.

Compte tenu du contexte et des enjeux énoncés précédemment, la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées a défini le cadre, les objectifs stratégiques et opérationnels du projet qu'elle souhaite porter pour les thermes d'Aulus et le territoire. Les différentes composantes de ce projet sont les suivantes :

- **Un projet thermal** : portant sur les indications thérapeutiques du centre, notamment à travers la recherche d'obtention d'une deuxième indication thérapeutique relative à la rhumatologie ; la pérennisation et la consolidation de la ressource en eau thermale ; l'aménagement et la mise aux normes du centre thermal.
- **Un projet de santé** : permettant de développer les relations et les actions dans le domaine de la santé entre le centre thermal et la communauté professionnelle des acteurs de la santé.
- **Un projet ludique et récréatif** ayant le bien-être et le ressourcement au « cœur ».
- **Un projet d'accueil et d'hébergement** : pour consolider et pérenniser le rôle « central » des thermes d'Aulus dans l'accueil du public, des touristes et des curistes dans les vallées ; moderniser, qualifier et développer la capacité d'hébergement.
- **Un projet touristique et commercial** : pour développer l'offre et les partenariats commerciaux avec les thermes d'Aulus.
- **Un positionnement, un caractère propre, une identité touristique cohérente par rapport à la destination Couserans-Pyrénées** : pour cristalliser le concept d'un village thermal à taille humaine, des conseils et des services personnalisés, une considération de l'importance des ressources et productions locales, la valorisation

du terroir au bénéfice de la santé, un cadre de vie exceptionnel, naturel et calme, propice au ressourcement et à la santé.

A partir de ces éléments de diagnostic et de cadrage, le programme en cours d'élaboration pour le développement et la modernisation de l'offre touristique et thermale proposée à Aulus-les-Bains pour les six prochaines années (2020-2026), implique la réalisation des opérations suivantes :

- **Etudes & ingénierie de projet (2020)** : stratégie et économie du projet, diagnostics et études techniques (eau thermale, énergies, programmation architecturale, études médicales, etc.) ;
- **Travaux (2021-2026)** : modernisation et mise au normes du centre thermal et de la résidence des Trois Césars ;
- **Equipements & matériels (2021-2026)** : acquisition et renouvellement des matériels professionnels destinés aux soins, à l'offre bien-être et récréative, etc.

Ces opérations seront financées par la régie des thermes et nécessiteront l'établissement de partenariats techniques et financiers avec les collectivités et institutions partenaires de l'intercommunalité. L'autofinancement du projet s'appuiera sur les capacités d'autofinancement et d'emprunt nouvelles dont la régie bénéficiera à partir de 2020 et 2021 (fin de remboursement des emprunts précédents), rendues possibles grâce à la bonne gestion et aux bons résultats de l'établissement depuis 2009.

Pour accompagner le projet un Comité de Pilotage réunira l'ensemble des partenaires du projet et un Comité Technique accompagnera la réalisation des différentes phases de développement du projet.

Dès lors, afin de mener les investigations, diagnostics et études préalables à l'élaboration du projet de modernisation du centre thermal, ainsi que les recherches médicales nécessaires à l'obtention d'une nouvelle indication thérapeutique, Monsieur le Président propose la réalisation en 2020 des missions suivantes :

- **Etude de développement et de positionnement du projet thermal comprenant :**
 - La faisabilité technique et économique du projet de développement des Thermes d'Aulus : diagnostic, proposition et prospective de scénarios de développement ;
 - Les énergies : diagnostics et préconisations pour la production et la gestion des énergies nécessaires au fonctionnement du centre thermal et de la résidence.
 - La ressource en eau : diagnostic, préconisations techniques pour l'optimisation des captages et du stockage de l'eau thermale.**→ Coût d'objectif : 29 900 € HT – 35 880 € TTC**
- **Etude clinique d'évaluation de prise en charge des pathologies rhumatologiques** : réalisée par une université dotée d'un service de recherche en santé publique.
→ Coût d'objectif : 47 575 € TTC (non-éligible aux aides publiques)

Considérant l'opportunité pour l'intercommunalité de rechercher auprès des partenaires institutionnels des aides financières permettant la réalisation des

missions d'étude, le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit (hors étude clinique) :

Nature des dépenses	Montant HT	Montant TTC	Nature des ressources	Montant	Part %
Etude de développement et de positionnement du projet thermal			Aides Publiques		
Etude de faisabilité technique et économique du projet de développement	11 550 €	13 860 €	Etat		
Etude énergétique	12 500 €	15 000 €	Région	14 950 €	50
Etude sur la ressource en eau thermale	5 850 €	7 020 €	Département	5 980 €	20
			Autofinancement Régie intercommunale des Thermes d'Aulus-les-Bains	8 970 €	30
TOTAUX	29 900 €	35 880 €		29 900 €	100

M. le Président invite les membres du bureau à délibérer s'il n'y a plus de question.

- **Les Membres du Bureau approuvent à l'unanimité (23 voix)**
 - le programme de recherches et d'études nécessaires à la réalisation du projet de modernisation et de développement du centre Thermal d'Aulus les Bains
 - le plan de financement prévisionnel de l'opération,
 - la présentation du projet au titre du contrat territorial Occitanie Pyrénées

Habitat

OPAH : complément exceptionnel de subvention à la SCI « Grand café de l'Union »

M. Jean-Noël Vigneau présente le dossier.

La Société civile immobilière du Grand café de l'Union est propriétaire de l'immeuble de l'ex-hôtel de L'Union, 1 rue du Champs de Mars, à Saint-Girons, dans le quartier prioritaire de la politique de la ville. La SCI du Grand café de l'Union souhaite réaliser une opération d'envergure d'amélioration de l'habitat en cœur de ville en réalisant une résidence de 13 logements, dont 12 en conventionnement social.

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH, les services de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées, son prestataire SoliHa et les services de l'ANAH ont accompagné ce projet depuis août 2018 et ont participé à sa définition.

La résidence aura une vocation intergénérationnelle, avec une réhabilitation en accessibilité PMR : ascenseur, aménagements des espaces collectifs, aménagements des logements..., mais aussi avec un niveau de qualité supérieure : performances énergétiques (gain minimum de 35% avec obligation d'atteindre à minima l'étiquette énergétique D), matériaux de qualité et sains (choix de matériaux « standing » et avec faibles émanations de COV), cuisines pré-équipées.... Des espaces communs sont également prévus : local à vélos, buanderie collective, salle commune.

Typologie des logements prévus :

- o 2 studios,
- o 7 T2,
- o 3 T3,
- o 1 T4 (usage personnel).

Usagers potentiels de la salle commune :

- o Les résidents,
- o Des associations locales,
- o Des services et activités pour les résidents

Maître d'ouvrage :

- o SCI « Grand Café de l'Union »

Partenaires dans le cadre de l'OPAH :

- o ANAH
- o Région
- o CD09
- o Communauté de Communes Couserans Pyrénées
- o Maître d'œuvre
- o Architecte
- o Artisans

Les travaux démarreront en fin d'année 2020, et la résidence ouvrira ses portes en fin d'année 2021.

Intérêt pour le territoire

Le projet de résidence intergénérationnelle de l'Union représente un véritable levier pour une dynamique de réhabilitation du Quartier prioritaire Politique de la ville de Saint-Girons, avec un effet d'entraînement pour les autres propriétaires bailleurs et une amélioration de l'image du quartier.

Par ailleurs, les besoins en logements qui ont été identifiés dans le diagnostic habitat ainsi que dans le projet de territoire correspondent au projet : besoin de logements de type T2, de logements pour les jeunes, de logements accessibles PMR ainsi que de logements pour les seniors, et enfin de logements performants sur le plan énergétique dans la lignée des objectifs du Plan Climat Air Energie de Territoire de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées.

Proposition

Afin de soutenir ce projet et d'assurer sa réalisation dans les modalités prévues (conventionnement social, prestations de qualité, performances énergétiques...), proposition est faite d'apporter un complément au financement initial de la part de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées de 2 000 € par logement.

Dans le cadre conventionnel de l'OPAH, il est prévu un financement à hauteur de 10% pour les logements rénovés dans le Quartier Politique de la Ville, plafonné à 3 000 € pour les logements légèrement dégradés et à 4 000 € pour les logements très dégradés. Dans ce projet, 5 logements sont considérés comme très dégradés et 7 comme légèrement dégradés, ce qui porte le plafond maximum de subvention de la Communauté de Communes à 41 000 € soit 5,45% du montant des travaux HT. En ajoutant, une prime exceptionnelle forfaitaire de 2 000 € par logement, le plafond maximum de subvention intercommunale passerait à 65 000 € soit 8,64% du montant des travaux HT. L'ensemble de l'opération bénéficierait dans ce cadre de 40% d'aides publiques.

Cette réhabilitation exemplaire et le montage financier comprenant une subvention exceptionnelle de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées, compétente en matière de politique du logement, ont été validés sur le principe par l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH).

Monsieur le Président rappelle qu'une enveloppe dédiée aux contributions de la communauté de communes au titre de la politique de l'habitat est inscrite au Budget. En complément du dispositif conventionnel de l'OPAH, une convention entre la Communauté de

Communes Couserans-Pyrénées et la SCI du Grand café de l'Union déterminera les conditions d'attribution de ladite subvention forfaitaire complémentaire.

Plan de financement de l'opération d'amélioration de l'habitat en quartier prioritaire de la politique de la ville de Saint-Girons portée par la SCI du Grand café de l'Union (estimations au 10/12/19) :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
SCI GRAND CAFE DE L'UNION	
Montant HT du total des travaux	752 226,15 €
Frais HT de Maitrise d'Œuvre + Architecte + BE...	121 000,00 €
Montant HT total des travaux subventionnables hors parties communes	614 904,63 €
Montant HT total des travaux subventionnés hors parties communes	454 499,80 €
Subvention ANAH hors parties communes	130 372,98 €
Prime HM ANAH	7 500,00 €
Eco chèque Région	12 000,00 €
Subvention Communauté des Communes	61 748,03 €
Subventions Conseil Départemental LCS	25 094,69 €
Subvention ANAH sur frais de Maitrise d'Œuvre + Architecte + BE + SPS...	70 004,38 €
Subvention ANAH parties communes (A calculer par l'instruteur ANAH)	- €
Total TTC des subventions envisageables	306 720,07 €
Coût total TTC du projet, travaux/frais/MOE, Ass...	972 648,77 €
Reste à charge TTC sur l'ensemble du projet	665 928,69 €

NOTA : Plan de financement prévisionnel basé sur l'évaluation du maître d'œuvre (YAKISO) ci jointe et sans prendre en compte la subvention ANAH sur les parties communes dont le calcul sera réalisé par l'instructeur ANAH

Arrivée de Mme Ginette Busca (avec la procuration de Mme Geneviève Osmond)

M. le Président invite les membres du bureau à délibérer s'il n'y a plus de question.

- **Les Membres du Bureau approuvent à l'unanimité (25 voix) l'octroi d'un complément forfaitaire de subvention de 2 000€ par logement à la SCI du Grand café de l'Union pour le projet de résidence intergénérationnelle.**

Service Culture / Patrimoine

1- Demande de subvention - achat d'un véhicule pour la navette du réseau de lecture publique

Mme Patricia Dandurand présente le rapport.

Le réseau de lecture publique de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées poursuit sa structuration en 2020.

Le Conseil Général, à travers les aides prévues dans le cadre du Schéma Départemental, et la DRAC Occitanie, à travers la Dotation Générale Décentralisée (DGD), soutiennent ses investissements.

Le service de navette se développe : desserte de la vallée du Castillonnais en 2020, reprise et substitution en 2020 du service de la navette de la Bibliothèque Départementale et succès grandissant du service de réservation auprès des usagers entraînent un flux de plus en plus conséquent d'échanges et de documents transportés.

Ce service nécessite l'achat d'un véhicule dédié et adapté, muni d'une porte latérale sur préconisation du préventeur.

Plan de financement

	Autofinancement Communauté de Communes Couserans- Pyrénées (50%)	DGD Subvention DRAC Occitanie (50%)	Coût total HT (100 %)
Achat d'une navette	7 850 €	7 850 €	15 700 €

M. le Président invite les membres du bureau à délibérer s'il n'y a plus de question.

- **Les Membres du Bureau approuvent à l'unanimité (25 voix) le plan de financement et la demande de subvention concernant le projet d'achat d'un véhicule-navette pour le réseau de lecture publique.**

2- Demande de subvention - Achat de matériel pour le réseau de lecture publique

Mme Patricia Dandurand, Rapporteur de la commission, présente le dossier.

Le réseau de lecture publique de la CCCP poursuit sa structuration en 2020.

Le Conseil Départemental, à travers les aides prévues dans le cadre du Schéma Départemental, et la DRAC Occitanie, à travers la Dotation Générale Décentralisée (DGD), soutiennent ses investissements.

Achat de quatre boîtes de retour :

Les boîtes de retours, disposées à l'extérieur, permettent aux usagers de déposer à tout heure leurs documents, dans une boîte sécurisée. Ce service permet d'offrir de la souplesse et d'assurer un service minimum en dehors des horaires d'ouverture des médiathèques. Le réseau de lecture engage, dès 2020, l'équipement de toutes les médiathèques-centres en boîte à retour.

Achat de caisses et diable de transport

Ils permettront de soutenir le développement du service de la navette, en facilitant la manutention des documents en transit (préconisation du préventeur).

Nous sollicitons ainsi la DRAC, dans le cadre de la DGD, au titre de l'« Equipement mobilier et matériel initial ou renouvellement total ou partiel » et le Conseil Départemental au titre des « travaux et mobilier ».

Plan de financement :

	Autofinancement Communauté de Communes Couserans- Pyrénées (40%)	DGD Subvention DRAC Occitanie (40%)	Subvention Conseil Départemental (20%)	Coût total HT (100 %)

Achat de 4 boîtes à retours	4 000 €	4 000 €	2000 €	10 000 €
Achat de caisses et diable de transport	520 €	520 €	260 €	1 300 €

M. le Président invite les membres du bureau à délibérer s'il n'y a plus de question.

- **Les Membres du Bureau approuvent à l'unanimité (25 voix) le plan de financement et la demande de subventions présentés ci-dessus concernant le projet d'achat de matériels pour le réseau de lecture publique.**

3- Demande de Subventions - Achat de documents et informatisation de la médiathèque de Castillon

Le réseau de lecture publique de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées poursuit sa structuration en 2020.

Le Conseil Général, à travers les aides prévues dans le cadre du Schéma Départemental, et la DRAC Occitanie, à travers la Dotation Générale Décentralisée (DGD), soutiennent ses investissements.

L'objectif est l'opérationnalité et la bonne mise en réseau du bassin de lecture du Castillonnais.

Acquisition de documents pour l'ouverture de la médiathèque-centre de Castillon :

Afin de remplir les rayonnages de documents lors de l'ouverture de la médiathèque de Castillon, il est proposé d'acquérir des collections. Cet investissement permettra de couvrir seulement 35% des collections en nouveautés lors de l'ouverture (les 65% restants seront empruntés à la BDA ou au réseau).

Il est proposé d'acquérir des fonds documentaires pour :

- Une actualité et une attractivité des collections. (L'état des collections forme un ensemble visuel qui est important lors d'une première rencontre entre des habitants et leur médiathèque, il est essentiel de soigner cette rencontre à l'ouverture d'un équipement.)
- Faire participer les habitants dans le choix des documents en sollicitant les habitants de Castillon pour qu'ils contribuent à la constitution du fond.
- Distinguer les collections qui relèvent d'un investissement, lors de la constitution des premiers fonds pour l'ouverture d'une médiathèque et les acquisitions chaque année qui relèvent d'un besoin de fonctionnement des médiathèques (veiller au « renouvellement » des collections).
- S'assurer un taux de fonds propres au démarrage permettant à adapter notre fonctionnement avec celui de la BDA.
- Solliciter des subventions spécifiques pour l'achat de collection qui n'existent pas en-dehors des achats à l'ouverture d'une médiathèque

Nous sollicitons ainsi l'aide de la DRAC, dans le cadre de la DGD, au titre de l'« Acquisition de documents, aide au démarrage du projet » et une aide du Conseil Départemental au titre des « aides pour la création d'une bibliothèque ».

Plan de financement :

	Autofinancement Communauté de Communes Couserans- Pyrénées (39%)	DGD Subvention DRAC Occitanie (40%)	Subvention Conseil Départemental	Coût total HT (100 %)
Achat de collections	27 319 €	28 212 €	15 000 €	70 531 €

Informatisation du bassin de lecture du Castillonnais

Pour intégrer les bibliothèques du bassin de lecture du castillonnais (médiathèque de Castillon, d'Orgibet, de Bethmale et de Sentein), l'informatisation de leur base ainsi que la formation de la quinzaine de bénévoles sont nécessaires.

Nous sollicitons ainsi l'aide de la DRAC, dans le cadre de la DGD, au titre de l'« information ou la réinformatisation » et le Conseil Départemental au titre de « l'informatisation de la gestion de la bibliothèque, de la création de portail et services liés ».

Plan de financement :

	Autofinancement Communauté de Communes Couserans- Pyrénées (30%)	DGD Subvention DRAC Occitanie (40%)	Subvention Conseil Départemental (30%)	Coût total HT (100 %)
Achat de 4 boîtes à retours	450 €	600 €	450 €	1 500 €

M. le Président invite les membres du bureau à délibérer s'il n'y a plus de question.

- **Les Membres du Bureau approuvent à l'unanimité (25 voix) le plan de financement et les demandes de subventions concernant l'acquisition de documents et l'informatisation du bassin de lecture d'autre part.**

4-Etudes-diagnostics sur l'abbaye fontevriste de Sainte-Croix Volvestre, la Papeterie et la maison natale d'Aristide Bergès à Lorp-Sentaraille

Mme Patricia Dandurand présente le rapport. Elle souligne que les deux sites mentionnés sont inscrits au titre des Monuments Historiques.

Abbaye Sainte-Croix Volvestre :

Deux visites sur site ont été menées en août et septembre pour planifier des travaux qui seront menés en octobre et novembre en régie, dans le respect de la législation MH, des sols archéologiques, en tenant compte de la fragilité des structures :

- Suite à la demande d'une voisine, les services techniques procéderont en novembre à une taille prudente du lierre qui prolifère depuis les vestiges de l'église sur le toit d'un garage privé adossé à la paroi nord de l'édifice.
- Suite aux inondations de 2018, le Conseil Départemental a engagé début septembre un chantier de décaissement important du petit ruisseau qui passe sous la rue principale et s'achève dans un fossé qui longe la parcelle MH propriété de la Communauté de Communes. Le Service des Eaux a ensuite enjoint la Communauté de Communes de curer ce fossé en profondeur immédiatement pour assurer la continuité du fil d'eau. L'ABF a été prévenu par téléphone et une demande

d'autorisation de travaux n'a pas été jugée nécessaire. Le fossé a été examiné et ne présente pas de caractère archéologique, ayant déjà dû être curé maintes fois au XXe siècle. Les grandes pierres plates, dont certaines présentent un front taillé, qui avaient été remployées par le précédent propriétaire de la parcelle pour couvrir une buse de 80cm et ménager un passage dans la parcelle voisine, ont été soigneusement déposées à proximité de la maison de la prieure. Une nouvelle buse de 150cm doit être installée pour remplacer la précédente et permettre à un tracteur de gagner la parcelle voisine (cf. droit de passage dans l'acte de donation). Il a été proposé de créer ce nouveau passage tout au fond de la parcelle, vers la rivière, afin de l'éloigner des bâtiments anciens, pour ne pas créer une co-visibilité peu heureuse.

Il conviendrait de lancer en 2020 une étude-diagnostic complète du bâti, réalisée par une équipe dirigée par architecte du patrimoine, incluant une étude archéologique. Cette étude-diagnostic est le préalable à toute intervention sur les vestiges, requise par la DRAC. Elle est finançable jusqu'à 70% par la DRAC et le Département. La DRAC peut être sollicitée pour accompagner la rédaction du cahier des charges et la passation du marché.

Cette étude comprend une analyse fine du bâti, un relevé pierre à pierre, une étude historique, une analyse archéologique (bâti et surface), un diagnostic des problèmes à traiter, un phasage et un chiffrage détaillé des travaux*. Elle permettra à la CCCP de disposer d'une feuille de route précise et argumentée pour savoir quelles opérations mener à bien sur les vestiges, et quelles sont les priorités. Elle conditionne aussi l'obtention de crédits pour les travaux de restauration.

Papèterie Bergès :

A la fin de l'été, l'association Aristide Bergès, qui ouvre les lieux à la visite, a alerté le vice-président M. Denis Puech sur le très mauvais état de la toiture de la partie la plus ancienne de l'usine Bergès (le moulin du 18e s.) Une visite sur site a été organisée le lundi 16 septembre afin de voir quelles mesures pourraient être prises rapidement pour éviter une augmentation des problèmes, et envisager des mesures de réfection en 2020.

Deux zones présentent un caractère de péril au niveau des toitures :

- Le moulin du 18e siècle : la charpente est très dégradée et montre à plusieurs endroits des signes d'affaissement importants avec risque d'effondrement et chute de tuiles ;
- Un espace d'une centaine de mètres carré situé à l'entrée de l'usine, dont la toiture à très faible pente est couverte de tôles anciennes, commence à laisser pénétrer les intempéries.

En urgence, les services techniques installent en ce mois d'octobre des grilles de 2m de hauteur afin de créer un périmètre de sécurité autour du moulin du 18e siècle, afin,

Une seconde visite sur site est prévue le lundi 14 octobre avec le service juridique de la Communauté de Communes, afin de réviser le bail emphytéotique de 30 ans conclu entre l'ancienne Communauté de Communes de l'Agglomération de Saint-Girons et l'Association Aristide Bergès pour la gestion et l'ouverture au public des lieux. L'Association fait notamment visiter l'ancienne usine alors que ces espaces ne sont pas mentionnés dans le bail.

Compte tenu de l'ampleur des bâtiments, des nombreux problèmes relevés, des diverses époques de construction, des adjonctions, etc., il semble là aussi qu'une étude-diagnostic complète* soit nécessaire, pour connaître l'agencement des lieux, repérer avec précision l'ensemble des pathologies et menaces qui pèsent sur les diverses structures, établir les priorités d'intervention, définir une feuille de route avec un phasage et un chiffrage détaillé des travaux à envisager à court, moyen et long terme.

Une visite de ces deux sites a été sollicitée avec l'Architecte des Bâtiments de France et les agents de l'UDAP09, la Conservatrice des Monuments Historiques. L'objectif est de caler budgétairement et dans le temps ces études-diagnostic, d'examiner s'il est pertinent de les regrouper pour n'en mener qu'une avec une même équipe sur les deux sites, et de connaître les possibilités de financement pour des travaux d'entretien urgent sur les périls constatés.

**Si l'architecte du patrimoine recruté pour piloter l'étude constate que les dégradations sont telles qu'elles nécessitent une intervention sans délai, il a la capacité d'assumer la maîtrise d'œuvre pour le compte de la CCCP afin de faire réaliser les travaux présentant un caractère d'urgence absolue, sans attendre la fin de l'étude.*

Plan de financement

	Autofinancement Communauté de Communes Couserans- Pyrénées (20%)	Subvention DRAC Occitanie (50%)	Subvention Conseil Départemental 09 (30%)	Coût total (100 %)
Etude Diagnostic Abbaye Sainte-Croix Volvestre	7 000 €	17 500 €	10 500 €	35 000 €
Etude Diagnostic Papèterie Bergès	7 000 €	17 500 €	10 500 €	35 000 €

La commission culture du 9-10-2019 a émis un avis favorable l'unanimité pour mener une études-diagnostic sur les sites de l'abbaye fontevriste de Sainte-Croix Volvestre, de la papèterie et de la maison natale d'Aristide Bergès à Lorp-Sentaraille.

M. le Président invite les membres du bureau à délibérer s'il n'y a plus de question à délibérer.

- **Les Membres du Bureau approuvent à l'unanimité (25 voix) le plan de financement concernant les deux études sur les sites « abbaye fontevriste de Sainte-Croix Volvestre » et « papèterie et maison natale d'Aristide Bergès à Lorp-Sentaraille » et les demandes de subventions comme présentés ci-dessus.**

5- Demande de Subvention - Projet de sauvetage et sécurisation des pylônes du chemin de fer aérien de Salau

Mme Patricia Dandurand présente le dossier.

En 2019, la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées a réalisé la cristallisation des vestiges du Port de Salau, assurant la sécurité des randonneurs et préservant ce patrimoine exceptionnel, témoin de l'épopée industrielle du Couserans, des relations transfrontalières et des passages de population liés aux grandes guerres du 20^e siècle (Retirada, passeurs, Résistance).

A la faveur de ce chantier, il avait été envisagé de réaliser en régie, en profitant des héliportages du Port pour acheminer les matériaux, la consolidation des massifs qui soutiennent les deux grands pylônes encore debout en aval du col, porteurs du dernier morceau du câble aérien en place. Un examen plus poussé a permis de constater que les

massifs étaient dans un état de dégradation sérieux et que la petite intervention prévue ne serait pas suffisante pour les sauver, ni réalisable en 2019.

Le « chemin de fer aérien » qui permettait de débarder le bois en Espagne, à Bonabé, pour le transporter jusqu'à Salau où il était transformé en pâte destinée à alimenter la papèterie de Lédar, a représenté une prouesse technologique et une aventure industrielle assez exceptionnelles à l'échelle européenne. Ce très important transporteur aérien de type Otto-Pohlig, construit en 1902, se déployait sur une longueur totale de 9,3kms, dont 5,8kms du côté français. Il comportait au total 91 pylônes en métal ou en bois. Aujourd'hui, exception faite des vestiges du Port de Salau, sur le versant français demeurent seulement debout ces deux énormes pylônes métalliques à cage, et la station de tension des câbles un peu plus en aval.

Ces pylônes de construction remarquable, d'une hauteur d'environ 25m, assemblés par rivetage sur place et pesant environ 50 tonnes chacun, présentent un intérêt patrimonial et architectural indéniable, d'autant plus qu'élevés de main d'hommes dans des conditions d'accès et de mise en œuvre difficiles.

Les charpentes métalliques sont en bon état mais les massifs hors sol en maçonnerie de pierre présentent une dégradation avancée : il convient de combler les parties où les moellons se sont détachés et de recharger les joints au mortier de ciment.

Sans ce travail de consolidation, si l'un des massifs venait à céder, les pylônes déséquilibrés s'écrouleraient dans la pente en amont de la cabane pastorale de Pouilh, et seraient irrémédiablement perdus.

Les services techniques ont estimé la réparation des massifs de ces deux pylônes pour les montants suivants :

- Hélicoptage des matériaux et eau : 5 844 € TTC
- Fournitures : 3 752 € TTC
- Personnel en régie (2 semaines à 3) à 40 €/heure pour tenir compte du surcoût en travaux à l'extérieur avec couchage en refuge : 8 400 € TTC

Soit un total de 20 000 € TTC.

Il est proposé de solliciter l'aide du Conseil Départemental et de l'Etat (FNADT Massif) dans la continuité des travaux de cristallisation des vestiges du Port de Salau, pour parachever la sauvegarde de ce patrimoine industriel pyrénéen.

Plan de financement :

	Autofinancement CCCP (40%)	Etat-FNADT Massif (30%)	Subvention Conseil Départemental (30%)	Coût total TTC (100 %)
Sauvetage et sécurisation des pylônes du chemin de fer aérien de Salau	8 000 €	6 000 €	6 000 €	20 000 €

M. le Président invite les membres du bureau à délibérer s'il n'y a plus de question.

- **Les Membres du Bureau approuvent à l'unanimité (25 voix) le plan de financement et autorise M. le Président à solliciter les subventions pour le sauvetage et la sécurisation des pylônes du chemin de fer aérien de Salau.**

Service Juridique

1-Avenant n°1 à la convention de mise à disposition CCCP/commune de Lasserre/Association ENVOL

Mme Monique Charles, Rapporteur de la commission Education, présente le dossier. Elle indique que l'association, ENVOL, depuis le 1^{er} janvier 2020 est contractante de la Communauté de communes, par convention pluriannuelle d'objectifs tendant au fonctionnement de l'accueil de loisirs associé à l'école et à l'accueil de loisirs sans hébergement sur le secteur sur Volvestre.

La commune de Lasserre est propriétaire des biens nécessaires à l'exercice de ladite compétence. Les biens concernés sont mis à disposition par la commune à la Communauté de communes et en conséquence à l'association ENVOL.

Les biens mis à disposition sont déclinés comme suit :

- Une salle d'activités
- La salle des fêtes
- La salle de restauration
- La salle de repos de l'école
- Les sanitaires
- L'espace de jeux extérieur

Il est nécessaire de modifier la convention initiale de mise à disposition des biens

Préambule de la convention initiale

Considérant le transfert de la compétence périscolaire de la commune à la Communauté de communes,

Considérant le marché public de services tendant à la gestion et à l'organisation du service périscolaire sur la commune de Lasserre,

Considérant que l'association ENVOL est titulaire du marché public de services,

Considérant le fonctionnement de l'accueil de loisirs associé à l'école et l'accueil de loisirs sans hébergement,

Préambule modifié

Considérant le transfert de la compétence périscolaire de la commune à la Communauté de communes,

Considérant la convention pluriannuelle d'objectifs tendant à la gestion et à l'organisation du service périscolaire sur la commune de LASSERRE, entre la Communauté de communes et l'association ENVOL

Considérant le fonctionnement de l'accueil de loisirs associé à l'école et l'accueil de loisirs sans hébergement,

– Durée et renouvellement – modifié

M. le Président invite les membres du bureau à délibérer s'il n'y a plus de question.

- **Les Membres du Bureau approuvent à l'unanimité (25 voix) l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition CCCP/commune de Lasserre/Association ENVOL avec les modifications apportées en séance.**

2-Constitution d'un groupement de commandes pour les achats de matériels informatiques

M. le Président demande aux membres du bureau l'autorisation de surseoir à statuer sur ce dossier.

3-Convention de mise à disposition des biens – GIP Mission locale de l'Ariège Saint-Girons

M. le Président présente le rapport. Il indique que la Communauté de Communes souhaite poursuivre son partenariat avec la Mission locale et souhaite, ainsi régulariser administrativement la permanence s'exerçant Rue Rouaix à Saint-Girons.

La Mission locale Ariège, service public de proximité, s'appuie sur son réseau de professionnels et offre un accompagnement individualisé à chaque jeune.

En conséquence de quoi, il est proposé aux membres du bureau communautaire d'autoriser la mise à disposition des biens mentionnés ci-dessous auprès de la Mission locale de l'Ariège :

- D'un couloir d'attente,
- D'un bureau d'accueil,
- D'une salle informatique
- Et d'une salle de réunion.

Les mises à disposition sont consenties à titre gratuit.

L'occupant prend à sa charge les frais d'entretien des locaux, d'électricité, de chauffage ainsi que les frais de télécommunication (abonnement, consommation) correspondant à son activité

Les frais de fonctionnement concernant l'eau restent à la charge du propriétaire.

M. le Président invite les membres du bureau à délibérer s'il n'y a plus de question.

- **Les Membres du Bureau approuvent à l'unanimité (25 voix) ce partenariat et autorise M. le Président à signer la convention de mise à disposition avec le Groupement d'intérêt public Mission locale jeunes Ariège.**

Service Sports

1-Attribution d'une aide exceptionnelle

M. Gérard Cambus, Vice-Président en charge du Sport, présente le dossier. Le Spiridon du Couserans, association phare de la course à pied en Couserans, créée en novembre 1990, va fêter ses 30 ans en septembre 2020. Pour cela, elle désire

organiser le dimanche 20 Septembre 2020, un Trail 100% nature, avec au programme deux distances et une rando, de 11km et 20km, nommé Trail du Couserans.

Le départ est prévu au centre-ville de Saint-Girons, à partir de 8h30, depuis le Champs de Mars, pour des arrivées au Parc des Expositions, salle Omnisports d'Aulot ; « le terrain de jeux » se situant sur les communes de Saint-Girons, Eycheil et Lacourt (Massif de Sourroque).

Afin de concrétiser ce projet, l'association a sollicité une aide de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées d'un montant de 1 000€.

Les préparatifs pour un tel projet étant assez longs, il est proposé que la Communauté de Communes s'engage rapidement dans l'attribution de cette subvention.

Monsieur le Président propose d'accorder une aide exceptionnelle d'un montant de 1 000€ à l'association Spiridon en Couserans afin d'organiser le Trail du Couserans pour les 30 ans de l'association.

Mme Nathalie Auriac, membre de cette association, ne participera pas au vote.

M. le Président invite les membres du bureau à délibérer s'il n'y a plus de question.

- **Les Membres du Bureau autorisent (vote pour 24 - contre 0 - abstention 1) M. le Président à attribuer une aide exceptionnelle de 1 000€ et à prévoir ces crédits au budget primitif 2020, pour l'organisation du trail du Couserans pour fêter les 30 ans de l'association Spiridon en Couserans**

2-Avenant n°2 à la convention de mise à disposition du centre aquatique du Couserans au profit du SDIS de l'Ariège

M. Gérard Cambus présente le dossier. Il indique que la convention de mise à disposition du Centre aquatique du Couserans au profit du SDIS de l'Ariège s'achève en avril 2020 ;

Il serait souhaitable d'intégrer des dispositions tendant à intégrer la tacite reconduction.

Les termes de la convention initiale ne sont pas remis en cause. Le SDIS dispensera la formation de recyclage auprès des Maîtres Nageurs Sauveteurs lors de la vidange annuelle du Centre Aquatique du Couserans en contrepartie.

Le créneau reste inchangé à savoir le jeudi matin de 8h15 à 9h30

M. le Président invite les membres du bureau à délibérer s'il n'y a plus de question.

- **Les Membres du Bureau autorisent à l'unanimité (25 voix) M. le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition du Centre Aquatique du Couserans avec le SDIS de l'Ariège.**

Service Eau Assainissement

Renouvellement des conventions de coopération relatives à la gestion du service d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif, ainsi que la convention de mise à disposition de personnel associé

M. Jean BouSSION, Vice-Président en charge de la commission développement durable, présente le dossier. Il souligne que lors du transfert de compétence eau potable et assainissement au 1^{er} Janvier 2018, la communauté de communes a proposé aux communes qui géraient auparavant leur service en régie communale, de construire une convention de coopération, permettant à la commune de conserver ses emplois localement, de continuer à intervenir dans le domaine de l'eau et de permettre d'optimiser les coûts en limitant les déplacements aux interventions nécessitant des moyens lourds.

Toutes les interventions réalisées par les communes, dans le cadre de ces conventions, sont prises en charge par les budgets de l'eau potable ou de l'assainissement du service des eaux du Couserans de la communauté de communes Couserans-Pyrénées. Le personnel reste communal et le système de remboursement des heures effectuées pour l'eau potable ou l'assainissement est basé sur des conventions de mise à disposition de personnel sur une partie de leur temps.

Dans cette convention, il est indiqué que la convention est conclue pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} Janvier 2018 et qu'elle est expressément renouvelable.

Les communes de Massat, Montagagne, Montels, Erp et Engomer ont signé cette convention en 2018.

La commune et la communauté de communes peuvent décider conjointement de renouveler cette convention pour une durée de 1 an, les autres termes de la convention restant inchangés.

M. le Président invite les membres du bureau à délibérer s'il n'y a plus de question.

- **Les Membres du Bureau autorisent à l'unanimité (25 voix) M. le Président à signer le renouvellement des conventions de coopération ainsi que les conventions de mise à disposition du personnel**

Service Administration

Demande de soutien - commune de Le Teil – séisme du 11 novembre 2019

M. le Président présente la demande de la commune de Teil. M. Le Président rappelle que la commune de Le Teil, en Ardèche, a été victime d'un séisme de magnitude 5,4 qui a fortement endommagé et détruit de nombreux bâtiments et infrastructures publiques. La commune doit reconstruire 4 écoles, l'espace culturel, le centre socioculturel, l'église et de nombreuses voiries.

Il précise que l'appel à la solidarité pour la commune de Le Teil a été relayé par l'Association des Maires de France et l'association des Maires de l'Ariège.

M. le Président propose aux Membres du Bureau de répondre favorablement à cette demande de soutien.

M. le Président invite les membres du bureau à délibérer s'il n'y a plus de question.

- **Les Membres du Bureau autorisent à l'unanimité (25 voix) M. le Président à soutenir la commune de Le Teil, victime d'un séisme le 11 novembre 2019, en versant une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour la reconstruction de ses bâtiments publics.**

- **QUESTIONS DIVERSES**

- Inauguration : 13 février 2020 France Services à Saint-Girons
- Visite : 14 février 2020 Station traitement de l'eau de Sengouagneich à Lacour
- Réunions d'élus 2^e trimestre 2020
- Demande séminaire d'étude
- Loi de Finances 2020 et impacts pour la CCCP

La séance est levée à 21H